



COMMUNE DE DOUBS

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2024

Le Conseil municipal, s'est réuni le mardi 10 septembre 2024 au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Georges COTE-COLISSON, Maire.

Présents : Mmes BRUCHON, CLERO, COSTE, HENRIET, INVERNIZZI, ROGEBOZ, ROLOT, SAILLARD et SAUVAGEOT.

MM. BARTHE, BARTHES, BILLOT, BLONDEAU, BRUILLARD, COTE-COLISSON, C. PETIT, L. PETIT (Arrivée à 20h05), REYNARD, TEMPESTA et VALLET.

Représentés : Mme LARESCHE pouvoir à M. TEMPESTA, Mme LECLERCQ pouvoir à Mme ROGEBOZ, M. FLEUROT pouvoir à Mme INVERNIZZI.

Mme SAUVAGEOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour et 2 abstentions, approuve le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024.

2. Institution du droit de préemption urbain à la suite de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CC du Grand Pontarlier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- institue le droit de préemption urbain simple sur la totalité des différentes catégories de zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLUiH approuvé le 27 juin 2024,
- autorise M. le Maire à exercer, dans les conditions précitées et en application de la délibération prise sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain,
- précise que la présente délibération abroge la délibération n°103 du 21 décembre 2007.

3. Adhésion au groupement de commandes de passation de l'accord-cadre relatif à la maintenance préventive et corrective des défibrillateurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la création du groupement de commandes entre la Ville de Pontarlier, la CCGP, les communes de Doubs, de Chaffois, Sainte-Colombe et le CCAS de Pontarlier pour la « Maintenance préventive et corrective des défibrillateurs » de ces six entités,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tout autre document afférent à l'exécution de cette procédure.

4. Adhésion au groupement de commandes de passation de l'accord-cadre relatif aux prestations de prélèvements et analyses bactériologiques des légionnelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la création du groupement de commandes entre la Ville de Pontarlier, la CCGP et la commune de Doubs pour la réalisation de prestation de « Prélèvements et analyses

bactériologiques des légionnelles » de ces trois entités,

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tout autre document afférent à l'exécution de cette procédure.

5. Adhésion au groupement de commandes de passation de l'accord-cadre relatif à la maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie, des dispositifs de désenfumage et de l'éclairage de sécurité des bâtiments.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la création du groupement de commandes entre la Ville de Pontarlier, la CCGP, la commune de Doubs et le CCAS de Pontarlier pour la « Maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie, des dispositifs de désenfumage, et de l'éclairage de sécurité des bâtiments »

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tout autre document afférent à l'exécution de cette procédure.

6. Adhésion au groupement de commandes de passation de l'accord-cadre relatif aux prestations de Vérifications Générales Périodiques des installations techniques des Établissements Recevant du Public et/ou soumis au Code du Travail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la création du groupement de commandes entre la Ville de Pontarlier, la CCGP, la commune de Doubs et le CCAS de Pontarlier pour les « Prestations de Vérifications Générales Périodiques des installations techniques des Établissements Recevant du Public et/ou soumis au Code du Travail »,

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tout autre document afférent à l'exécution de cette procédure.

7. Acquisition d'une parcelle forestière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle C 17 Sur la Côté située à Doubs d'une contenance totale de 82a pour la somme de 10 800 € hors frais,
- dit que les frais d'acte et de notaire seront à la charge de la commune,
- autorise M. le Maire ou en son absence le Premier adjoint à signer l'acte authentique,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Bois de l'exercice 2024.

8. Action en justice – Travaux de rénovation de l'église de l'Assomption 2019 – 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à intenter toute action en justice à entreprendre dans le cadre de la dégradation de l'enduit de coloration affectant la flèche du clocher de l'église de l'Assomption,
- désigne DSC Avocats – 23 rue de la Préfecture – 25000 BESANÇON pour représenter les intérêts de la commune en cette affaire,
- autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraires.

9. Espace Rives du Doubs et Salle de l'Amicale – Modification du modèle de contrat de location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions (Mme INVERNIZZI, LECLERCQ et ROGEBOZ MM. BRUILLARD et FLEUROT), approuve le nouveau modèle de contrat de location de l'Espace Rives du Doubs et de la Salle de l'Amicale.

10. Garages du cimetière – Modalité de révision des loyers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la modalité de révision des loyers des garages du cimetière telle que présentée ci-dessus.

La séance est levée à 21h25.

Le Maire,
G. COTE-COLISSON



Fait à Doubs, le 11 septembre
2024.